

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 20 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 14 février 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 22 FEV. 2024

**OBJET : DELEGATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A
L'AMENAGEMENT DU PARKING DU MONT SION**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 22 FEV. 2024

ID : 074-247400112-20240220-D_2024_08-DE

S'LO

2024-08 - COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU PARKING DU MONT SION

DELEGATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU PARKING DU MONT SION

Vu l'exposé de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Vu les articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5211-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-33 en date du 24 mars 2022 ;

Considérant la seconde phase du projet d'aménagement par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles du parking du Mont-Sion pour un montant estimé à 805 000 € HT dont 489 750 € de subventions allouées par le Conseil Départemental (258 750 €) et par l'Etat au titre de la DETR (231 000 €) ;

Considérant que la marché est ainsi alloti :

- Lot 1 : Terrassement/VRD
- Lot 2 : Bordures/revêtements
- Lot 3 : Espaces verts

Considérant la subvention attribuée par les services de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 231 000 €, dont la prolongation a été accordée jusqu'au 3 mai 2024 à la condition que l'exécution du marché ait commencé à cette date ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en date du 16 janvier 2024 avec une remise limite des offres fixée le 12 février 2024, 12h ;

Considérant que des demandes de précisions ont été adressées aux entreprises suite à l'ouverture des plis ;

Considérant que le début d'exécution des travaux doit pouvoir démarrer dès le mois de mars 2024, que dans un souci de planning et pour ne pas perdre la subvention attribuée par l'Etat au titre de la DETR, une attribution au Conseil communautaire du 26 mars 2024 serait trop tardive ; qu'il est ainsi proposé au Conseil communautaire de donner ponctuellement délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution et la signature du marché selon les modalités ci-avant précisées ;

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président est chargé de communiquer à chaque Conseil, un compte-rendu des décisions prises par délégation ; que le Conseil communautaire peut par ailleurs à tout moment demander des précisions sur le sens et la portée de ces décisions et retirer, s'il le jugeait nécessaire, ladite délégation de pouvoir ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 22 FEV. 2024

ID : 074-247400112-20240220-D_2024_08-DE

2024-08 - COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU PARKING DU MONT SION

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité**

- **APPROUVE** la délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de travaux relatif à l'aménagement du parking du Mont-Sion

- **DIT** que chaque décision prise en vertu de la présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de la prochaine séance

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le : 22 FEV. 2024

